DÉLIBÉRATION N°CP 2024-038

DU 31 JANVIER 2024

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE RÉGIONALE EN MATIÈRE D'ACTION SOCIALE, DE SOLIDARITÉS ET DE SOUTIEN AUX FAMILLES - 1ER RAPPORT POUR 2024

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L4221-1 ;

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L115-1 et suivants ;

VU la délibération n° CR 23-11 du 7 avril 2011 relative à la politique sociale régionale modifiée ;

VU la délibération n°CR 08-16 modifiée du 18 février 2016, « La Région s'engage pour l'emploi : 100 000 nouveaux stages pour les jeunes Franciliens » ;

VU la délibération n° CP 2017-070 du 8 mars 2017 modifiée relative à la « Mise en œuvre de la politique régionale en matière d'action sociale, de solidarité et de soutien aux familles en 2017 » ;

VU la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 modifiée, relative à la « Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité » ;

VU la délibération n° CP 2018-411 du 17 octobre 2018 modifiée « Mise en œuvre de la politique régionale en matière d'action sociale, de solidarité et de soutien aux familles- 7e rapport pour 2018 » ;

VU la délibération n° CP 2018-537 du 21 novembre 2018 modifiée « Politique régionale en faveur du Handicap et des MDPH – 5eme affectation pour 2018 » ;

VU la délibération n° CR 2021-039 modifiée du 2 juillet 2021 relative aux délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU la délibération n°CP 2021-332 du 22 juillet 2021 relative à l'intégration d'une clause éthique dans les conventions passées par la Région ;

VU la délibération n° CR 2022-078 du 13 décembre 2022 portant révision du règlement budgétaire et financier et règlement relatif aux méthodes comptables et durée d'amortissement ;

VU la délibération n°CP 2023-155 du 1er juin 2023 portant adoption de la charte « Diverses dispositions en matière de communication institutionnelle - 2ème rapport 2023 »

VU le budget de la région Île-de-France pour 2024 ;

VU l'avis de la commission de la famille, de l'action sociale et du handicap ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n°CP 2024-038 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Plan Grand froid - Affectations en Fonctionnement au titre du dispositif Projets annuels au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles

Décide de participer, au titre du « Fonds régional de soutien et de solidarité aux familles », au financement des projets détaillés en annexe 1 à la présente délibération par l'attribution de 17 subventions d'un montant maximum prévisionnel de 557 245 €.

Subordonne le versement de ces subventions de fonctionnement à la signature, avec chaque bénéficiaire, d'une convention conforme à la convention-type adoptée par délibération n°CP 2018- 537 du 21 novembre 2018 modifiée et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de 557 245 € disponible sur le chapitre 934 « Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisations RMI) », code fonctionnel 424 - Personnes en difficulté, programme HP 424-003 « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire » Action 14200304 « Fonds régional de solidarité et soutien aux familles » au titre du budget 2024.

Article 2 : Plan Grand froid - Affectations en Investissement au titre du Dispositif en faveur des personnes en situation précaire – Soutien aux Innovations sociales

Décide de participer, au titre du « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de 6 subventions d'un montant maximum prévisionnel de 586 800€.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature, avec chaque bénéficiaire, d'une convention conforme à la convention-type relative au soutien régional en investissement en matière d'action sociale adoptée par délibération n° CP 2018-411 du 17 octobre 2018, modifiée et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de 586 800 € disponible sur le chapitre 904 « Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisations RMI) » code fonctionnel 424 - Personnes en difficulté, programme HP 424-007 « Aide aux femmes et aux familles », Action 14200701 « Aide aux femmes et aux familles » au titre du budget 2024.

Article 3 : Autorisation de démarrage anticipé

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions objets de la présente délibération, à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projet en annexe à la délibération, par dérogation prévue aux articles 17 alinéa 3 et 29

alinéa 3 du règlement budgétaire et financier susvisé.

La présidente du conseil régional
d'Île-de-France



VALÉRIE PÉCRESSE

Acte rendu exécutoire le 31 janvier 2024, depuis réception en préfecture de la région Île-de-France le 31 janvier 2024 (référence technique : 075-237500079-20240131-lmc1206098-DE-1-1) et affichage ou notification le 31 janvier 2024.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ANNEXES A LA DELIBERATION

Annexe 1 - Plan Grand Froid - volet fonctionnement

DOSSIER N° EX080053 - Plan Grand Froid - Organisation de distribution alimentaire et de produits d'hygiène

Dispositif : Projets annuels au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles (n° 00000716)
Délibération Cadre : CR23-11 modifiée du 07/04/2011
Imputation budgétaire : 934-424-657381-142003-300
Action : 14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	115 000,00 € TTC	30,43 %	35 000,00 €
	Montant total de la subvention		35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SAMU SOCIAL PARIS
Adresse administrative : 35 AV COURTELINE
75012 PARIS 12E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Groupement d'Intérêt Public
Représentant : Monsieur Alain CHRISTNACHT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : distribution alimentaire et de produits d'hygiène

Dates prévisionnelles : 1 octobre 2023 - 30 septembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux sur ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Le SAMU social réalise des maraudes mobiles de jour et de nuit au cours desquelles les travailleurs sociaux, infirmiers et accompagnants sociaux évaluent la situation sociale et sanitaire des personnes, les orientent vers les dispositifs adaptés et recueillent leurs besoins et attentes.
Afin de favoriser le lien, les équipes disposent de boissons chaudes, soupes, vêtements et duvets. La distribution est un outil pour favoriser la relation, et l'évaluation de la situation des personnes.
La période hivernale accentue les besoins. Les distributions concernent près de 3500 personnes sans-abris.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de marchandises	115 000,00	100,00%
Total	115 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	35 000,00	30,43%
Aide privée (préciser)	80 000,00	69,57%
Total	115 000,00	100,00%

Commission permanente du 31 janvier 2024 - CP2024-038

DOSSIER N° EX080079 - Plan Grand Froid - Organisation de l'activité d'aide alimentaire auprès des personnes en précarité

Dispositif : Projets annuels au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles (n° 00000716)
Délibération Cadre : CR23-11 modifiée du 07/04/2011
Imputation budgétaire : 934-424-65742-142003-300
Action : 14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	70 000,00 € TTC	50,00 %	35 000,00 €
	Montant total de la subvention		35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LABEL GAMELLE
Adresse administrative : 20 AV DU PRESIDENT SALVADOR ALLENDE
93100 MONTREUIL
Statut Juridique : Société Anonyme Coopérative Ouvrière de Production
Représentant : Madame Christine MERCKELBAGH, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : organisation de l'activité d'aide alimentaire auprès des personnes en précarité

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 30 août 2024
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux sur ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Label Gamelle est une entreprise d'insertion par l'activité de restauration. Elle produit des repas à destination des publics précaires au sein de structures identifiées telles que les universités, les centres d'hébergements d'urgence, les foyers de l'aide sociale à l'enfance et de divers types de collectivités.

Son activité connaît un accroissement constant, en particulier suite aux partenariats tissés en vue de la période hivernale.

2500 personnes en situation précaire sont concernées par son action en Île-de-France.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS
- SEINE SAINT DENIS
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Matières premières et fournitures	25 000,00	35,71%
Fournitures non stockables (eau, énergie…)	5 000,00	7,14%
Locations mobilières et immobilières	5 000,00	7,14%
Rémunérations du personnel	35 000,00	50,00%
Total	70 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	35 000,00	50,00%
Fonds propres/produits d'exploitation (ventes de marchandises, de produits finis, services ...)	35 000,00	50,00%
Total	70 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX079879 - Plan Grand Froid - Développement des maraudes auprès des personnes sans abris

Dispositif : Projets annuels au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles (n° 00000716)
Délibération Cadre : CR23-11 modifiée du 07/04/2011
Imputation budgétaire : 934-424-65748-142003-300
Action : 14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	80 000,00 € TTC	43,75 %	35 000,00 €
	Montant total de la subvention		35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FEDERATION NATIONALE DE PROTECTION CIVILE
Adresse administrative : 14 RUE SCANDICCI 93500 PANTIN
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur François-Xavier VOLOT, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : développer les maraudes auprès des personnes sans abris

Dates prévisionnelles : 1 novembre 2023 - 30 octobre 2024
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux sur ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
La Protection Civile met en œuvre, en Île-de-France, des maraudes au profit des sans-abris durant toute l'année. Elles sont renforcées en période hivernale, notamment en partenariat avec le Samu Social. Le projet prévoit la multiplication des capacités de maraudage en cas de déclenchement par les collectivités ou par la préfecture (hébergement d'urgence et/ou visite journalière des personnes sans-abris).
Les équipages sont composés de 2 à 4 secouristes, et peuvent accueillir également une personne extérieure encadrée par les bénévoles.
Pour les centres d'hébergements d'urgence, les secouristes sont formés au montage d'un centre, son organisation, sa planification si besoin sur plusieurs jours et à la prise en charge psychologique des personnes accueillies.

Ce projet concerne 16000 hommes et 6000 femmes en situation de grande précarité.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Matières premières et fournitures	30 000,00	37,50%
Fournitures non stockables (eau, énergie…)	5 000,00	6,25%
Locations mobilières et immobilières	15 000,00	18,75%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	5 000,00	6,25%
Rémunérations du personnel	17 500,00	21,88%
Charges de personnel	7 500,00	9,38%
Total	80 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	35 000,00	43,75%
Fonds propres/produits d'exploitation (ventes de marchandises, de produits finis, services ...)	45 000,00	56,25%
Total	80 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX079970 - Plan Grand Froid - Renforcement de l'accompagnement des personnes en grande précarité

Dispositif : Projets annuels au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles (n° 00000716)
Délibération Cadre : CR23-11 modifiée du 07/04/2011
Imputation budgétaire : 934-424-65748-142003-300
Action : 14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	70 000,00 € TTC	50,00 %	35 000,00 €
	Montant total de la subvention		35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EMMAUS SOLIDARITE
Adresse administrative : 32 RUE DES BOURDONNAIS
75001 PARIS 1ER ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Lotfi OUENAZAR, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : renforcement de l'accompagnement des personnes en grande précarité

Dates prévisionnelles : 1 février 2024 - 31 janvier 2025
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Au cours de la période hivernale, l'association renforce sa réponse aux personnes en détresse, en acquérant des vêtements et effets chauds pour les franciliens.

Les besoins principaux sont :
- des duvets, couvertures,
- des pulls polaires, manteaux,
- des chaussettes, chaussures,
- des gants, bonnets et écharpes.

Les lieux d'accueil et des maraudes sont situés principalement dans Paris, mais aussi dans les départements Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de l'Essonne.

Ce projet concerne 2000 personnes en grande détresse.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Matières premières et fournitures	70 000,00	100,00%
Total	70 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	35 000,00	50,00%
Etat (DRHIL)	23 000,00	32,86%
Aide privée (Fondation Bruneau)	12 000,00	17,14%
Total	70 000,00	100,00%

Commission permanente du 31 janvier 2024 - CP2024-038

DOSSIER N° EX080021 - Plan Grand Froid - Accompagnement des personnes en grande précarité

Dispositif : Projets annuels au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles (n° 00000716)
Délibération Cadre : CR23-11 modifiée du 07/04/2011
Imputation budgétaire : 934-424-65748-142003-300
Action : 14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	70 000,00 € TTC	50,00 %	35 000,00 €
	Montant total de la subvention		35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CONSEIL REGIONAL I D F DU SPF
Adresse administrative : 6 PASSAGE RAMEY
75018 PARIS 18
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Olivier GRINON, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : accompagnement des personnes en grande précarité

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2023 - 30 août 2024
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux sur ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Dans tous les départements d'Île-de-France, le Secours populaire mène de nombreuses actions de soutien en faveur des personnes les plus vulnérables : les sans domicile fixe (hommes, femmes, enfants), les personnes mal-logées, les personnes en situation de précarité qui souffrent d'isolement.

Il renforce ses actions pendant l'hiver en leur donnant accès à des duvets, des couvertures de survie, des vêtements chauds, de la nourriture et des boissons chaudes et des kits d'hygiène lors des maraudes.

Dans le cadre de l'accompagnement plus global des personnes sans-domicile pour la construction de leur projet, le comité local de Champigny-sur-Marne innove et souhaite proposer une aide à l'installation et à l'ameublement à destination des personnes soutenues par la maraude sur ce territoire et ainsi faciliter l'accès et l'insertion par le logement de ces personnes.

En plus des maraudes, l'action des Solidaribus permet d'aller au plus près des personnes en grande précarité et de renforcer les réponses dans les zones blanches des départements, où le Secours populaire ne dispose pas de lieux d'accueil, pendant la période hivernale, notamment dans les Hauts-de-Seine.

Les heures d'ouverture des structures locales sont par ailleurs allongées afin de pouvoir mieux accueillir les personnes sans domicile stable et les protéger du froid.
Une mise à l'abri pour une durée limitée dans des hôtels peut être proposée avec une aide à la prise en charge des nuitées.

Le projet concerne ainsi plus de 2500 franciliens en grande précarité.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Matières premières et fournitures	26 608,38	38,01%
Fournitures non stockables (eau, énergie…)	988,00	1,41%
Locations mobilières et immobilières	4 709,48	6,73%
Charges locatives et de copropriété	237,85	0,34%
Personnel extérieur (intérim, consulting notamment)	4 987,58	7,13%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 979,67	2,83%
Publicité, publications, relations publiques	3 293,34	4,70%
Frais postaux et de télécommunications	539,74	0,77%
Rémunérations du personnel	18 976,61	27,11%
Charges de personnel	6 538,02	9,34%
Impôts et taxes liés au projet (hors amendes et autres pénalités)	1 141,33	1,63%
Total	70 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	35 000,00	50,00%
Aide privée (Fondation PSG)	5 122,98	7,32%
Fonds propres/produits d'exploitation (ventes de marchandises, de produits finis, services ...)	29 877,02	42,68%
Total	70 000,00	100,00%

Commission permanente du 31 janvier 2024 - CP2024-038

DOSSIER N° EX080031 - Plan Grand Froid - Renforcement des actions de la Banque alimentaire Île-de-France

Dispositif : Projets annuels au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles (n° 00000716)
Délibération Cadre : CR23-11 modifiée du 07/04/2011
Imputation budgétaire : 934-424-65748-142003-300
Action : 14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	75 000,00 € TTC	46,67 %	35 000,00 €
	Montant total de la subvention		35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BAPIF BANQUE ALIMENTAIRE DE PARIS ET ILE DE FRANCE
Adresse administrative : 15 AV JEANNE D ARC 94110 ARCUEIL
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur François GRAS, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : renforcement des actions de la Banque alimentaire Île-de-France pendant la période hivernale

Dates prévisionnelles : 4 décembre 2023 - 30 octobre 2024
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux sur ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
La Banque Alimentaire de Paris et d'Île-de-France collecte, transporte, stocke et redistribue des produits alimentaires tout au long de l'année à travers un réseau de 385 associations agréées.

Face à la hausse de la demande en produits alimentaires et suite à l'entrée dans la période hivernale, la BAPIF souhaite apporter une aide supplémentaire à ses associations partenaires.
A terme, le projet permettrait de toucher environ 10 000 personnes, majoritairement des personnes sans-abris.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Matières premières et fournitures	75 000,00	100,00%
Total	75 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	35 000,00	46,67%
Fonds propres/produits d'exploitation (ventes de marchandises, de produits finis, services ...)	40 000,00	53,33%
Total	75 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX080049 - Plan Grand Froid - Renforcement de la distribution alimentaire de La Chorba

Dispositif : Projets annuels au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles (n° 00000716)
Délibération Cadre : CR23-11 modifiée du 07/04/2011
Imputation budgétaire : 934-424-65748-142003-300
Action : 14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	229 947,00 € TTC	15,22 %	35 000,00 €
	Montant total de la subvention		35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA CHORBA
Adresse administrative : 87 BD PONIATOWSKI
75012 PARIS 12E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Khater YENBOU, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : renforcement de la distribution alimentaire de La Chorba

Dates prévisionnelles : 1 novembre 2023 - 31 octobre 2024
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux sur ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Depuis près de 20 ans, l'association La Chorba distribue des repas chauds complets dans un réfectoire couvert, avec des places assises. La fréquentation du réfectoire a fortement augmenté, passant de 600 personnes en moyenne par service l'année dernière à la même période à près de 1000 personnes aujourd'hui.

L'association achète des denrées alimentaires, brutes ou transformées, redistribuées durant toute la trêve hivernale.
Les deux principaux objectifs sont de maintenir la qualité et la quantité de repas complets distribués à Porte de La Villette et de renforcer la qualité nutritionnelle des repas durant la trêve hivernale.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Matières premières et fournitures	40 000,00	17,40%
Fournitures non stockables (eau, énergie…)	5 000,00	2,17%
Achats de marchandises	10 000,00	4,35%
Locations mobilières et immobilières	45 000,00	19,57%
Personnel extérieur (intérim, consulting notamment)	9 000,00	3,91%
Publicité, publications, relations publiques	2 000,00	0,87%
Transports de biens et transports collectifs du personnel	10 000,00	4,35%
Frais postaux et de télécommunications	50,00	0,02%
Rémunérations du personnel	76 688,00	33,35%
Charges de personnel	32 209,00	14,01%
Total	229 947,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	35 000,00	15,22%
Commune et groupement de collectivités (préciser)	100 000,00	43,49%
Ministère	54 947,00	23,90%
Aide privée	40 000,00	17,40%
Total	229 947,00	100,00%

DOSSIER N° EX080051 - Plan Grand Froid - Intensification de la distribution des repas chauds et des actions de vestiaires

Dispositif : Projets annuels au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles (n° 00000716)
Délibération Cadre : CR23-11 modifiée du 07/04/2011
Imputation budgétaire : 934-424-65748-142003-300
Action : 14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	70 000,00 € TTC	50,00 %	35 000,00 €
	Montant total de la subvention		35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RESTAUS DU COEUR LES RELAIS COEUR PARIS
Adresse administrative : 4 CITE D'HAUTEVILLE 75010 PARIS 10E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Isabelle DEPARDIEU, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : intensification de la distribution des repas chauds et des actions de vestiaires

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2023 - 30 juin 2024
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux sur ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Le plan d'action contre les rigueurs climatiques des Restos du Coeur permet d'augmenter l'aide d'urgence aux personnes en situation de grande précarité pendant la période d'hiver.

La distribution de repas chauds est intensifiée sur le temps de midi dans 3 centres assis et le soir par les 9 camions et dans 2 centres.
Plus de 65.000 repas chauds sont ainsi distribués chaque mois sans condition d'accès, soit environ 230000 repas sur la période hivernale.

L'hiver rend nécessaire également un renforcement des actions des vestiaires développés dans 3 centres. Les restos du Coeur de Paris fournissent ainsi des vêtements chauds, des chaussures pour adultes et enfants, ainsi que des tentes et des duvets. En 2022/2023 plus de 30.000 pièces de vêtements ont été distribués.

Ce projet concerne 20000 hommes à la rue et 15000 femmes à la rue.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Matières premières et fournitures	70 000,00	100,00%
Total	70 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	35 000,00	50,00%
Aide privée (Association nationale des Restos du Coeur)	35 000,00	50,00%
Total	70 000,00	100,00%

Commission permanente du 31 janvier 2024 - CP2024-038

DOSSIER N° EX080052 - Plan Grand Froid - Renforcement des moyens d'accompagnement des structures de la Croix-Rouge

Dispositif : Projets annuels au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles (n° 00000716)
Délibération Cadre : CR23-11 modifiée du 07/04/2011
Imputation budgétaire : 934-424-65748-142003-300
Action : 14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	70 000,00 € TTC	50,00 %	35 000,00 €
		Montant total de la subvention	35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CRF CROIX ROUGE FRANCAISE
DELEGATION REGIONALE CRF IDF
Adresse administrative : 8 AVENUE MONTAIGNE IMMEUBLE MAILLE
93160 NOISY LE GRAND
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Anne LEBRETON, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : renforcement des moyens d'accompagnement des structures de la Croix-Rouge en Île-de-France

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2023 - 3 août 2024
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux sur ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
La Croix-Rouge Île-de-France intervient, au sein de ses antennes locales, auprès des publics fragiles et précaires sur tout le territoire francilien pendant la période hivernale.

L'ensemble des 138 structures locales des 8 départements franciliens sont mobilisées sur ce projet. Ces 138 structures représentent près de 25% de l'activité totale de la Croix-Rouge française, leur activité concerne 20 000 franciliens en grande difficulté.

Des achats d'équipements chauds et de nourriture sont réalisés dans le cadre de ce projet, ainsi que des distributions de ces équipements selon les besoins.
Ces temps de distribution apportent une aide directe aux personnes fragiles mais permettent aussi répondre aux missions d'accueil, d'écoute et d'orientation des personnes accompagnées par les équipes de la Croix-Rouge.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Matières premières et fournitures	20 000,00	28,57%
Matériels, équipements, travaux	20 000,00	28,57%
Achats de marchandises	10 000,00	14,29%
Rémunérations du personnel	20 000,00	28,57%
Total	70 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	35 000,00	50,00%
Fonds propres/produits d'exploitation (ventes de marchandises, de produits finis, services ...)	35 000,00	50,00%
Total	70 000,00	100,00%

Commission permanente du 31 janvier 2024 - CP2024-038

DOSSIER N° EX080054 - Plan Grand Froid - Organisation de l'activité de soupe de nuit

Dispositif : Projets annuels au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles (n° 00000716)
Délibération Cadre : CR23-11 modifiée du 07/04/2011
Imputation budgétaire : 934-424-65748-142003-300
Action : 14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	773 724,00 € TTC	4,52 %	35 000,00 €
	Montant total de la subvention		35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FONDATION DE L ARMEE DU SALUT
FONDATION ADS CHU MOUZAIA
Adresse administrative : 66 RUE DE MOUZAIA
75019 PARIS 19E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Fondation
Représentant : Monsieur Emmanuel OLLIVIER, Directeur

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : organisation de l'activité de soupe de nuit

Dates prévisionnelles : 1 décembre 2023 - 31 août 2024
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux sur ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Les « Soupes de Nuit » de la Fondation Armée du Salut (FADS) accueillent de manière inconditionnelle des personnes en situation de grande exclusion, en majorité des personnes isolées sans abri ayant de très faibles ressources, pour un repas assis ou à emporter tous les soirs de l'année.

Ce projet vise à augmenter les quantités de nourriture distribuées par l'association, proposer une nourriture plus équilibrée et durable et améliorer l'accueil sur le site pour les 200 personnes minimum servies chaque soir.
Ce projet s'inscrit dans un optique de renforcer la dignité de l'accueil proposé, notamment face à l'augmentation constante de la fréquentation sur le dispositif.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Matières premières et fournitures	19 000,00	2,46%
Matériels, équipements, travaux	16 000,00	2,07%
Charges locatives et de copropriété	4 000,00	0,52%
Personnel extérieur (intérim, consulting notamment)	523 200,00	67,62%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	32 949,00	4,26%
Publicité, publications, relations publiques	2 500,00	0,32%
Transports de biens et transports collectifs du personnel	1 500,00	0,19%
Frais postaux et de télécommunications	2 760,00	0,36%
Rémunérations du personnel	113 528,00	14,67%
Charges de personnel	49 820,00	6,44%
Impôts et taxes liés au projet (hors amendes et autres pénalités)	8 467,00	1,09%
Total	773 724,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	35 000,00	4,52%
Ministère	210 000,00	27,14%
Fonds propres/produits d'exploitation (ventes de marchandises, de produits finis, services ...)	528 724,00	68,33%
Total	773 724,00	100,00%

DOSSIER N° EX080064 - Plan grand Froid - Renforcement de la distribution des équipements chauds et d'hygiène

Dispositif : Projets annuels au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles (n° 00000716)
Délibération Cadre : CR23-11 modifiée du 07/04/2011
Imputation budgétaire : 934-424-65748-142003-300
Action : 14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	86 157,00 € TTC	40,62 %	35 000,00 €
	Montant total de la subvention		35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES HOTELS SOLIDAIRES
Adresse administrative : 98 RUE REGNAULT BAT 5
75013 PARIS 13E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Antoine JANOT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : renforcement de la distribution des équipements chauds et d'hygiène

Dates prévisionnelles : 2 janvier 2024 - 30 septembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux sur ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
L'association "Les Hôtels Solidaires" est une association qui collecte chaque semaine les produits non consommés par les clients des hôtels(viennoiseries, gels douche...) ainsi que les articles de literie ou biens d'équipement (vaisselle, linge, couvertures, couettes, oreillers, mobilier, etc) ne correspondant plus à leurs standards de qualité.
Les articles sont redistribués à travers un réseau d'une soixantaine de structures associatives.

Ce projet vise à dédier au moins 2 collectes par mois à la récupération de produits et articles qui seront stockés pour une redistribution progressive pendant l'hiver.
Il consacre également deux journées de production par mois dans l'atelier de surcyclage de l'association, afin de produire suffisamment d'articles pour l'hiver.

Il permettrait de répondre aux besoins de 1500 personnes en grande précarité.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Matières premières et fournitures	2 400,00	2,79%
Matériels, équipements, travaux	2 500,00	2,90%
Fournitures non stockables (eau, énergie…)	600,00	0,70%
Achats de marchandises	300,00	0,35%
Locations mobilières et immobilières	32 454,00	37,67%
Déplacements, missions et réceptions	480,00	0,56%
Frais postaux et de télécommunications	480,00	0,56%
Rémunérations du personnel	46 943,00	54,49%
Total	86 157,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	35 000,00	40,62%
Ministère (solidarités)	6 578,50	7,64%
Organismes sociaux	16 483,20	19,13%
Aide privée	18 018,30	20,91%
Fonds propres/produits d'exploitation (ventes de marchandises, de produits finis, services ...)	10 077,00	11,70%
Total	86 157,00	100,00%

Commission permanente du 31 janvier 2024 - CP2024-038

DOSSIER N° EX080066 - Plan Grand Froid - Soutien à l'accueil de nuit Saint-Saturnin à Antony (92)

Dispositif : Projets annuels au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles (n° 00000716)
Délibération Cadre : CR23-11 modifiée du 07/04/2011
Imputation budgétaire : 934-424-65748-142003-300
Action : 14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	75 245,00 € TTC	22,92 %	17 245,00 €
	Montant total de la subvention		17 245,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SECOURS CATHOLIQUE
Adresse administrative : 106 RUE DU BAC
75341 PARIS 7E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Véronique DEVISE, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'accueil de nuit Saint-Saturnin à Antony (92)

Dates prévisionnelles : 1 novembre 2023 - 31 août 2024
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux sur ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Le Secours Catholique-Caritas France se mobilise afin de lutter contre la précarité sous toutes ses formes. L'association lutte notamment contre le mal ou le non logement. Elle œuvre toute l'année, sans distinction de saisons, mais certains de ses lieux concentrent leur action sur la période hivernale.

L'accueil de nuit Saint-Saturnin à Antony, ouvert du 1er novembre au 31 mars, permet à 7 personnes orientées par le 15 d'être hébergées pour la nuit, sur des périodes de 15 jours renouvelables. Deux autres places peuvent être ouvertes en cas de déclenchement du plan Grand Froid. L'accueil de nuit offre ainsi un toit, un lit, des repas chauds et des sanitaires aux résidents. Elle offre de plus un accueil personnel dans un cadre sécurisé, un accompagnement individuel par le coordinateur du centre et des sorties.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- ANTONY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fournitures non stockables (eau, énergie…)	2 100,00	2,79%
Achats de marchandises	8 700,00	11,56%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	57 000,00	75,75%
Frais postaux et de télécommunications	650,00	0,86%
Rémunérations du personnel	4 500,00	5,98%
Charges de personnel	1 800,00	2,39%
Impôts et taxes liés au projet (hors amendes et autres pénalités)	495,00	0,66%
Total	75 245,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	17 245,00	22,92%
Commune et groupement de collectivités (Mairie d'Antony)	8 000,00	10,63%
Etat	50 000,00	66,45%
Total	75 245,00	100,00%

Commission permanente du 31 janvier 2024 - CP2024-038

DOSSIER N° EX080067 - Plan Grand Froid - Intensification des actions de solidarité auprès des franciliens précaires

Dispositif : Projets annuels au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles (n° 00000716)
Délibération Cadre : CR23-11 modifiée du 07/04/2011
Imputation budgétaire : 934-424-65748-142003-300
Action : 14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	40 000,00 € TTC	50,00 %	20 000,00 €
	Montant total de la subvention		20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : OHFOM OEUVRES HOSPITALIERES FRANCAISES DE L ORDRE DE MALTE
Adresse administrative : 42 RUE DES VOLONTAIRES 75015 PARIS 15E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Cédric CHALRET DU RIEU, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : intensification des actions de solidarité auprès des franciliens précaires

Dates prévisionnelles : 1 novembre 2023 - 30 octobre 2024
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux sur ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
L'association Ordre de Malte (OHFOM) apporte une aide aux personnes affectées par la maladie, le handicap, la dépendance, les conflits, les catastrophes, sans discrimination. Elle leur apporte un soutien humain, une aide alimentaire, un soutien matériel de première nécessité et l'accès au système d'urgence et de soin, principalement à travers ses 13 maraudes sociales et médicales en Île-de-France.

Elle renforce ses dispositifs durant l'hiver, afin de garantir le maintien d'un lien régulier et fiable auprès des 3000 personnes concernées en situation de précarité.
Elle agit de manière préventive en termes de soins, notamment par le biais de missions de veille sociale et sanitaire.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Matières premières et fournitures	4 000,00	10,00%
Déplacements, missions et réceptions	5 000,00	12,50%
Rémunérations du personnel	31 000,00	77,50%
Total	40 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	20 000,00	50,00%
Aide privée	10 000,00	25,00%
Fonds propres/produits d'exploitation (ventes de marchandises, de produits finis, services ...)	10 000,00	25,00%
Total	40 000,00	100,00%

Commission permanente du 31 janvier 2024 - CP2024-038

DOSSIER N° EX080076 - Plan Grand Froid - Organisation de dons de produits non alimentaires aux personnes précaires

Dispositif : Projets annuels au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles (n° 00000716)
Délibération Cadre : CR23-11 modifiée du 07/04/2011
Imputation budgétaire : 934-424-65748-142003-300
Action : 14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	73 500,00 € TTC	40,82 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DONS SOLIDAIRES
Adresse administrative : 13 RUE DE TEMARA
78100 SAINT GERMAIN EN LAYE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Bastien CHARPENTIER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : organisation de dons de produits non alimentaires aux personnes précaires

Dates prévisionnelles : 1 octobre 2023 - 30 septembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux sur ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
L'association Dons Solidaires lutte contre l'exclusion sociale et le gaspillage en collectant des invendus neufs non alimentaires auprès de fabricants et distributeurs, puis en les redistribuant à des structures de solidarité, pour en faire bénéficier des personnes en difficulté.
Pour la quatrième année consécutive, Dons Solidaires mobilise sa chaine de solidarité pour répondre aux besoins de ses partenaires au travers de son projet "Aide hivernale 2023-2024".
L'association renforcer son efficacité sur le plan logistique afin de toucher 70 000 franciliens en situation de précarité.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fournitures non stockables (eau, énergie…)	600,00	0,82%
Locations mobilières et immobilières	4 400,00	5,99%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	30 300,00	41,22%
Publicité, publications, relations publiques	1 500,00	2,04%
Rémunérations du personnel	23 700,00	32,24%
Charges de personnel	10 100,00	13,74%
Impôts et taxes liés au projet (hors amendes et autres pénalités)	2 900,00	3,95%
Total	73 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	30 000,00	40,82%
Aide privée	5 000,00	6,80%
Fonds propres/produits d'exploitation (ventes de marchandises, de produits finis, services ...)	38 500,00	52,38%
Total	73 500,00	100,00%

Commission permanente du 31 janvier 2024 - CP2024-038

DOSSIER N° EX080077 - Plan Grand Froid - Mise à l'abri des personnes de plus de 50 ans en grande précarité

Dispositif : Projets annuels au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles (n° 00000716)
Délibération Cadre : CR23-11 modifiée du 07/04/2011
Imputation budgétaire : 934-424-65748-142003-300
Action : 14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	121 000,00 € TTC	28,93 %	35 000,00 €
	Montant total de la subvention		35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PFP LES PETITS FRERES DES PAUVRES
Adresse administrative : 7 RUE GUILLAUME BERTRAND
75011 PARIS 11E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Anne GENEAU, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : mise à l'abri des personnes de plus de 50 ans en grande précarité

Dates prévisionnelles : 1 décembre 2023 - 30 septembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux sur ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
L'association les Petits Frères des Pauvres a pour objet l'accueil, l'aide et l'accompagnement des personnes, en priorité de plus de 50 ans, souffrant de pauvreté, de solitude, d'exclusion et de maladie grave, dans des conditions adaptées à chacune d'elle.
A travers sa mission "Accompagnement vers le logement", une équipe de l'association prend en charge les personnes concernées en les mettant à l'abri à l'hôtel, puis en leur proposant un accompagnement social vers le logement. Elle organise une mise à l'abri spécifique pour dix personnes durant la période hivernale, au sein d'hôtels en Seine-Saint-Denis.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Matières premières et fournitures	10 000,00	8,26%
Locations mobilières et immobilières	85 000,00	70,25%
Rémunérations du personnel	26 000,00	21,49%
Total	121 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	35 000,00	28,93%
Fonds propres/produits d'exploitation (ventes de marchandises, de produits finis, services ...)	86 000,00	71,07%
Total	121 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX080080 - Plan Grand Froid - Renforcement de la distribution de repas aux sans-abris

Dispositif : Projets annuels au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles (n° 00000716)
Délibération Cadre : CR23-11 modifiée du 07/04/2011
Imputation budgétaire : 934-424-65748-142003-300
Action : 14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	75 000,00 € TTC	46,67 %	35 000,00 €
	Montant total de la subvention		35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES RESTAURANTS DU COEUR
Adresse administrative : 1 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU
93420 VILLEPINTE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Antonio RODRIGUEZ, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : renforcement de la distribution de repas aux sans-abris

Dates prévisionnelles : 20 novembre 2023 - 30 août 2024
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux sur ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Les associations départementales des Restos du coeur de Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise organisent régulièrement des maraudes en direction des sans-abris. Des repas chauds y sont distribués quotidiennement.

Le nombre de bénéficiaires est en augmentation.
Le projet concerne 1000 franciliens sans-abris dont 200 femmes à la rue.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- SEINE SAINT DENIS
- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Matières premières et fournitures	75 000,00	100,00%
Total	75 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	35 000,00	46,67%
Aide privée (Association nationale des Restos du Coeur)	40 000,00	53,33%
Total	75 000,00	100,00%

Commission permanente du 31 janvier 2024 - CP2024-038

DOSSIER N° EX080084 - Plan Grand Froid - Renforcement des maraudes matinales

Dispositif : Projets annuels au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles (n° 00000716)
Délibération Cadre : CR23-11 modifiée du 07/04/2011
Imputation budgétaire : 934-424-65748-142003-300
Action : 14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	705 594,00 € TTC	4,96 %	35 000,00 €
	Montant total de la subvention		35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FONDATION DE L ARMEE DU SALUT
FONDATION ADS CHU MOUZAIA
Adresse administrative : 66 RUE DE MOUZAIA
75019 PARIS 19E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Fondation
Représentant : Monsieur Emmanuel OLLIVIER, Directeur

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : renforcement des maraudes matinales

Dates prévisionnelles : 1 décembre 2023 - 30 août 2024
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux sur ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
La Fondation de l'Armée du Salut est une association qui lutte contre toute forme de précarité matérielle et morale, et contre les situations d'exclusion sociale qui en découlent.

A travers ses "Maraudes Bonjour", l'association sillonne les quartiers du nord-est parisien pour servir le premier repas de la journée aux personnes ayant passé la nuit dans la rue.
L'association renforce son action durant l'hiver, en réponse à l'augmentation de la précarité en Île-de-France.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Matières premières et fournitures	33 674,00	4,77%
Matériels, équipements, travaux	21 931,05	3,11%
Achats de marchandises	234 000,00	33,16%
Locations mobilières et immobilières	23 940,79	3,39%
Charges locatives et de copropriété	11 236,00	1,59%
Personnel extérieur (intérim, consulting notamment)	143 645,00	20,36%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	31 889,16	4,52%
Transports de biens et transports collectifs du personnel	2 500,00	0,35%
Déplacements, missions et réceptions	1 000,00	0,14%
Frais postaux et de télécommunications	1 080,00	0,15%
Rémunérations du personnel	123 630,92	17,52%
Charges de personnel	61 702,39	8,74%
Impôts et taxes liés au projet (hors amendes et autres pénalités)	15 365,13	2,18%
Total	705 594,44	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	35 000,00	4,96%
Ville de Paris	374 500,00	53,08%
Etat (DRHIL)	125 000,00	17,72%
Fonds propres/produits d'exploitation (ventes de marchandises, de produits finis, services ...)	171 094,44	24,25%
Total	705 594,44	100,00%

Annexe 2 - Plan Grand Froid - volet investissement

DOSSIER N° EX079502 - Plan Grand Froid - Renforcement des équipements de prise en charge des Franciliens en grande précarité

Dispositif : Innovation sociale - investissement (n° 00001042)
Délibération Cadre : CP2017-070 modifiée du 08/03/2017
Imputation budgétaire : 904-424-20422-142007-300
Action : 14200701- Aide aux femmes et aux familles

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Innovation sociale - investissement	400 000,00 € TTC	50,00 %	200 000,00 €
	Montant total de la subvention		200 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FEDERATION NATIONALE DE PROTECTION CIVILE
Adresse administrative : 14 RUE SCANDICCI
93500 PANTIN
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur François-Xavier VOLOT, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : renforcement des équipements de prise en charge des Franciliens en grande précarité

Dates prévisionnelles : 1 novembre 2023 - 31 octobre 2024
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux sur ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
La Protection Civile œuvre, durant toute l'année, des maraudes au profit des sans-abris en Île-de-France (départements 75 92 93 94 95 et 78). Elles sont renforcées en période hivernale, notamment en partenariat avec le Samu Social. Tous les arrondissements de Paris sont très régulièrement couverts par ces maraudes, ainsi que certaines zones de petite couronnes (autour des implantations locales).

Pour répondre aux besoins différents des départements du Val d'Oise et des Yvelines, la Fédération Nationale de la Protection civile innove en mettant en place des maraudes très localisées et ponctuelles. Elle accompagne ainsi la création de 2 à 4 antennes par an pour élargir le champ d'action territorial des activités. Elle finance l'acquisition de matériels tels que des tentes de 20m2 et de 9m2 pour créer des espaces d'accueil ou des postes médicaux, des lits de camps, du matériels radio, des équipements d'autonomie électrique et 5 véhicules légers.

Ce projet concerne 6000 femmes à la rue et 16000 hommes à la rue.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipement mobilier et matériel - Investissement	100 000,00	25,00%
Véhicules - Investissement	300 000,00	75,00%
Total	400 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	200 000,00	50,00%
Fonds propres/produits d'exploitation (ventes marchandises, produits finis, prestations de service)	200 000,00	50,00%
Total	400 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX080019 - Plan Grand Froid - Acquisition d'équipements et de véhicules pour améliorer les distributions alimentaires

Dispositif : Innovation sociale - investissement (n° 00001042)
Délibération Cadre : CP2017-070 modifiée du 08/03/2017
Imputation budgétaire : 904-424-20422-142007-300
Action : 14200701- Aide aux femmes et aux familles

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Innovation sociale - investissement	430 600,00 € TTC	50,00 %	215 300,00 €
	Montant total de la subvention		215 300,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES RELAIS DU COEUR DES YVELINES
LES RESTAURANTS DU COEUR
Adresse administrative : 10 RUE DU PRESIDENT KENNEDY
78340 LES CLAYES SOUS BOIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Fabienne LAMBERT, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : acquisition d'équipements et de véhicules pour améliorer les distributions alimentaires

Dates prévisionnelles : 1 novembre 2023 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux sur ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Les Restos du Coeur font face à des besoins croissants au sein des délégations départementales d'Île-de-France. Afin d'améliorer les conditions des distributions alimentaires aux personnes précaires au sein de leurs centres respectifs et dans le cadre des maraudes, la délégation départementale des Yvelines porte la demande de quatre autres délégations :

- Pour le centre de Colombes, qui reçoit 2 500 bénéficiaires et distribue 230 000 repas, la chambre froide du Centre de Colombes est hors d'usage et doit être remplacée par un matériel neuf pour la 39è campagne hivernale.

- Pour l'achat de deux camions frigorifiques pour la délégation des Yvelines qui a distribué plus de 2,5 millions de repas à l'année.

- Pour l'achat de deux véhicules répondant aux normes ZFE pour la délégation de Paris et ainsi permettre le maintien des activités de distribution alimentaires pour 35000 personnes précaires dont 15000 femmes.

- Pour renforcer les capacités de stockage des denrées réfrigérées pour les sites de la délégation de la Seine-Saint-Denis (Aubervilliers, Bobigny, Villetaneuse, Villepinte et Sevran) par l'acquisition d'une chambre froide, d'armoires réfrigérées et de congélateurs.

- Pour l'achat d'un congélateur et d'un camion frigorifique pour augmenter le volume de produits issus du don et de la ramasse au sein de la délégation de l'Essonne.

Ce projet revêt un caractère innovant par la réponse concertée des délégations départementales à la diversification et à l'intensification des besoins des personnes bénéficiaires des distributions alimentaires. Il concerne près de 90 000 personnes en précarité sur l'ensemble des 5 départements visés.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Véhicules - Investissement	305 000,00	70,83%
Achats de matériels et équipements	125 600,00	29,17%
Total	430 600,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	215 300,00	50,00%
Fonds propres	115 300,00	26,78%
Association nationale des Restos du Coeur	100 000,00	23,22%
Total	430 600,00	100,00%

DOSSIER N° EX080020 - Plan Grand Froid - Acquisition d'équipements pour les maraudes hivernales

Dispositif : Innovation sociale - investissement (n° 00001042)
Délibération Cadre : CP2017-070 modifiée du 08/03/2017
Imputation budgétaire : 904-424-20422-142007-300
Action : 14200701- Aide aux femmes et aux familles

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Innovation sociale - investissement	27 000,00 € TTC	50,00 %	13 500,00 €
		Montant total de la subvention	13 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CONSEIL REGIONAL I D F DU SPF
Adresse administrative : 6 PASSAGE RAMEY
75018 PARIS 18
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Olivier GRINON, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : acquisition d'équipements pour les maraudes hivernales

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2023 - 31 août 2026
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux sur ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Les maraudeurs du Secours Populaire Français vont à la rencontre des personnes les plus fragiles, les plus isolées et les plus exclues, celles qui ne viennent pas jusqu'aux permanences d'accueil.

Pour appuyer cette activité sur le département de la Seine-Saint-Denis où le nombre de personnes sans domicile ne cesse d'augmenter, le Secours Populaire souhaite acquérir :
- Un vélo triporteur électrique pour pouvoir desservir les quartiers politiques de la ville des différentes communes du département en étant au plus près possible des personnes sans domicile. Il permettra d'accéder aux secteurs inaccessibles par un véhicule.
- Une chambre froide pour stocker les denrées alimentaires qui seront distribués aux personnes en situation de précarité et équiper ainsi les nouveaux locaux du Secours populaire de Seine-Saint-Denis à Bondy.

L'initiative du vélo soupe pourrait ensuite être essaimée sur l'ensemble du territoire francilien et national. Ce projet revêt un caractère innovant par la mise en œuvre d'un outil de solidarité durable et éco-responsable.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipement mobilier et matériel - Investissement	20 000,00	74,07%
Véhicules - Investissement	7 000,00	25,93%
Total	27 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	13 500,00	50,00%
Fonds propres/produits d'exploitation (ventes marchandises, produits finis, prestations de service)	13 500,00	50,00%
Total	27 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX080023 - Plan Grand Froid - Acquisition d'équipement pour la production de repas chauds pour les Franciliens précaires

Dispositif : Innovation sociale - investissement (n° 00001042)
Délibération Cadre : CP2017-070 modifiée du 08/03/2017
Imputation budgétaire : 904-424-20422-142007-300
Action : 14200701- Aide aux femmes et aux familles

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Innovation sociale - investissement	36 090,00 € TTC	49,88 %	18 000,00 €
		Montant total de la subvention	18 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA CHORBA
Adresse administrative : 87 BD PONIATOWSKI
75012 PARIS 12E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Khater YENBOU, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : acquisition d'équipement pour la production de repas chauds pour les Franciliens précaires

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux sur ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Depuis près de 25 ans, la Chorba distribue des repas chauds complets dans un réfectoire couvert, chauffé/climatisé, en place assise, pour 700 personnes par service en moyenne sur l'année.
Les repas chauds et complets, distribués au réfectoire, sont produits par les équipes salariées et bénévoles de La Chorba.

L'action de l'association revêt un caractère innovant car elle s'inscrit dans un cercle vertueux d'insertion : les repas sont produits par des personnes rencontrées sur le terrain, anciennement bénéficiaires et souhaitant s'insérer de manière durable par l'activité professionnelle proposée par l'association.

Le four de la cuisine a besoin d'être renouvelé pour répondre aux besoins de l'activité. Il s'agit tant de donner des conditions de travail optimales aux salariés et bénévoles que de maintenir la qualité et la quantité des repas distribués.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipement mobilier et matériel - Investissement	36 090,00	100,00%
Total	36 090,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	18 000,00	49,88%
Aide privée	18 090,00	50,12%
Total	36 090,00	100,00%

DOSSIER N° EX080087 - Plan Grand Froid - Acquisition de véhicules pour l'essaimage de l'activité de la Gamelle à Roulettes

Dispositif : Innovation sociale - investissement (n° 00001042)
Délibération Cadre : CP2017-070 modifiée du 08/03/2017
Imputation budgétaire : 904-424-20422-142007-300
Action : 14200701- Aide aux femmes et aux familles

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Innovation sociale - investissement	230 000,00 € TTC	50,00 %	115 000,00 €
		Montant total de la subvention	115 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	LABEL GAMELLE
Adresse administrative	:	20 AV DU PRESIDENT SALVADOR ALLENDE 93100 MONTREUIL
Statut Juridique	:	Société Anonyme Coopérative Ouvrière de Production
Représentant	:	Madame Christine MERCKELBAGH, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : acquisition de véhicules pour l'essaimage de l'activité de la Gamelle à Roulettes

Dates prévisionnelles : 20 novembre 2023 - 31 octobre 2024
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux sur ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
La structure Label Gamelle est engagée aux côtés des Directions étudiantes et Service de Santé Etudiante de Sorbonne Université pour la distribution hebdomadaire et gratuite de déjeuners et de petits-déjeuners aux étudiants sur 5 campus. A ce jour, la "Gamelle à roulettes" intervient principalement sur les campus universitaires : 700 déjeuners chauds distribués chaque semaine et 750 petits-déjeuners complets distribués chaque mois.

Elle duplique le dispositif "La Gamelle à roulettes" par l'acquisition d'un nouveau camion pour la livraison-distribution en chaud notamment les déjeuners étudiants et augmente son activité par l'acquisition d'un second véhicule frigorifique électrique de livraison de repas destinés aux publics précaires, notamment les petits-déjeuners étudiants et repas froids. Elle développe également des outils de gestion avec un logiciel dédié.

La Gamelle à Roulettes dispose d'une capacité de prise en charge d'environ 800 repas et peut intervenir sur divers manifestations et formats tels que des maraudes ou des mises à l'abri hivernales.
Le projet revêt un caractère innovant par la flexibilité offerte par cette solution mobile et autonome permettant ainsi une distribution multi-sites.

Le projet concerne 5000 étudiants et 1000 personnes à la rue.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS
- SEINE SAINT DENIS
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes pré-opérationnelles et honoraires - Investissement	50 000,00	21,74%
Equipement mobilier et matériel - Investissement	55 000,00	23,91%
Véhicules - Investissement	125 000,00	54,35%
Total	230 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	115 000,00	50,00%
Fonds propres/produits d'exploitation (ventes marchandises, produits finis, prestations de service)	115 000,00	50,00%
Total	230 000,00	100,00%

Commission permanente du 31 janvier 2024 - CP2024-038

DOSSIER N° EX080089 - Plan Grand Froid - Création d'un nouveau site d'accueil collectif pour personnes âgées sans-abris

Dispositif : Innovation sociale - investissement (n° 00001042)
Délibération Cadre : CP2017-070 modifiée du 08/03/2017
Imputation budgétaire : 904-424-20422-142007-300
Action : 14200701- Aide aux femmes et aux familles

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Innovation sociale - investissement	50 000,00 € TTC	50,00 %	25 000,00 €
		Montant total de la subvention	25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PFP LES PETITS FRERES DES PAUVRES
Adresse administrative : 7 RUE GUILLAUME BERTRAND
75011 PARIS 11E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Anne GENEAU, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : création d'un nouveau site d'accueil collectif pour personnes âgées sans-abris

Dates prévisionnelles : 1 décembre 2023 - 30 septembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux sur ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
L'équipe "Accompagnement vers le Logement" des Petits Frères des Pauvres agit pour permettre l'accès et le maintien dans le logement des personnes âgées sans abri ou en logement très précaire. L'équipe construit, avec les personnes accompagnées, un parcours vers le logement en prenant en compte les différents volets dont celui-ci est composé : accès aux droits, aux revenus minimums, rétablissement d'un parcours santé, travail sur l'estime de soi.

La prise en charge de la personne implique une mise à l'abri en hôtel et un accompagnement par un travailleur social avec le soutien d'un bénévole.

L'association souhaite ouvrir l'accès du site de Villemomble aux personnes âgées isolées en grande précarité du secteur. Ce site nécessite des travaux pour ouvrir au début de l'année 2024, à Villemomble, en pied d'immeuble, dans le quartier de politique de la ville de la Fosse Aux Bergers - La Sablière.

Le caractère innovant de ce lieu d'accueil collectif réside dans la création d'un lieu unique d'accompagnement social des personnes précaires et de mise à l'abri afin de permettre à celles-ci un temps de répit en journée, dans un lieu sécurisant, au frais lors des chaleurs estivales et au chaud

pendant l'hiver.
Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- VILLEMOMBLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L’organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux - Investissement	50 000,00	100,00%
Total	50 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	25 000,00	50,00%
Département (Seine-Saint-Denis)	12 000,00	24,00%
Organismes sociaux (CNAV)	13 000,00	26,00%
Total	50 000,00	100,00%